



Projet de loi 1, loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec
Un recul démocratique sous couvert d'affirmation nationale
Mémoire Présenté à Simon Jolin-Barette, ministre de la Justice

TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES-NOUS ?	3
INTRODUCTION	6
UN PROCESSUS BÂCLÉ	6
LES PRINCIPALES INQUIÉTUDES DU MILIEU COMMUNAUTAIRE	6
UNE ATTEINTE AU DROIT FONDAMENTAL À L'AUTONOMIE DES GROUPES	7
DES ACQUIS DÉMOCRATIQUES MENACÉS	7
UN RISQUE DE CENSURE ET DE FRAGILISATION DE LA PAROLE CITOYENNE	8
UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE AFFIRMATION NATIONALE ET INCLUSION DÉMOCRATIQUE	8
LA POSITION DU MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE LAC-SAINT-JEAN	8
CONCLUSION	9

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Mouvement Action Chômage (MAC) Lac-Saint-Jean a pour mission d'assurer la défense des droits individuels et collectifs des prestataires de l'assurance-chômage de la région du Lac-Saint-Jean.

Pour ce faire, le MAC :

- Accompagne le prestataire dans ses démarches avec les différentes instances gouvernementales ;
- Informe les prestataires sur leurs droits et obligations ;
- Sensibilise la population sur les impacts de la loi sur les prestataires et les enjeux de la loi sur l'assurance-emploi ;
- Agit comme mobilisateur dans le milieu en tant qu'organisme ressource en matière d'assurance-emploi.

OBJECTIFS

1. Soulager la pauvreté et le chômage chez les personnes défavorisées et sans-emploi qui rencontrent des difficultés au niveau de l'emploi ou qui sont en situation d'appauvrissement, en leur offrant divers outils d'éducation, de formation, d'orientation et de référence ainsi que des services d'accompagnement, de représentation et de support vis-à-vis les différentes instances administratives concernant l'assurance-emploi.
2. Éduquer la population en général et favoriser une meilleure prise en charge des personnes sans emploi en fournissant de l'information et de la formation sur la loi et les règlements de l'assurance-emploi et les programmes touchant les sans-emploi ainsi que leurs droits et obligations.

VALEURS

La solidarité envers les chômeuses et chômeurs afin de leur venir en aide en cas de besoin.

L'équité et la justice pour les prestataires, car c'est indispensable que tous soient traités équitablement dans l'application de la loi.

Le respect est un de nos engagements afin que chaque personne soit traitée sans discrimination.

L'intégrité dans toutes nos actions envers les prestataires et dans le respect des lois en vigueur.

La démocratie s'applique dans nos différentes instances, actions et représentations.

SERVICES

Services individuels

Information sur vos droits et obligations

Aide pour vos demandes d'assurance-emploi

Aide et accompagnement dans vos demandes de révision

Aide et accompagnement au Tribunal de la sécurité sociale

Aide pour remplir vos déclarations

Défense collective

Activités d'éducation populaire autonome axées sur les droits et la vie démocratique :

- Production de documents d'information et de sensibilisation ;
- Sessions de formation.

Analyse politique non partisane :

- Sensibilisation des élu·e·s visé·e·s par les dossiers d'assurance-emploi ;
- Rédaction d'avis ou de mémoire afin de sensibiliser sur la condition des prestataires.

Activités de mobilisation sociale :

- Activités collectives destinées à interpeller l'opinion publique et les représentant·e·s politiques ;
- Participations aux tribunes médiatiques.

Activités de représentation :

- Rencontres de représentant·e·s des administrations publiques et parapubliques ;
- Soutien dans les démarches auprès d'institutions judiciaires ou des tribunaux administratifs.

TERRITOIRES DISSERVIS

Le Mouvement Action Chômage couvre tout le territoire du Lac-Saint-Jean. Nous desservons trois MRC et une communauté innue qui sont :

- MRC Lac-Saint-Jean-Est
- MRC Domaine-du-Roy

- MRC Maria-Chapdelaine
- Mashteuiatsh

Le Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean assure le service pour 37 municipalités, soit une population d'environ 109 729 personnes selon les données du recensement de 2021.

INTRODUCTION

Le projet de loi 1, présenté par le ministre de la Justice Simon Jolin-Barrette, prétend affirmer l'identité nationale du Québec et doter la province d'une première Constitution. Pourtant, derrière ce geste symbolique, se cachent des transformations profondes du cadre démocratique et juridique québécois. En modifiant la Charte des droits et libertés de la personne et en restreignant certains pouvoirs judiciaires, le gouvernement risque d'affaiblir les mécanismes mêmes qui garantissent la protection des droits, l'équilibre des pouvoirs et la participation citoyenne.

Pour France Simard, qui représentent le Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean, ce projet marque un recul démocratique. Il s'inscrit à contre-courant d'une vision inclusive et participative du développement social, où la société civile joue un rôle essentiel dans la construction des politiques publiques. Une telle refonte du pacte collectif ne peut être menée sans un vaste dialogue social, une écoute réelle des communautés, et la reconnaissance de la diversité des voix qui composent le Québec d'aujourd'hui.

UN PROCESSUS BÂCLÉ

Le Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean rejette fermement tout le processus entourant le projet de loi 1. Ce projet de loi est un acte législatif illégitime, qui ne saurait être discuté article par article et qui doit, au nom de la sauvegarde des principes fondamentaux de la démocratie, être retiré dans son entièreté.

En raison de sa primauté dans l'ordre juridique d'une société et de l'importance sociétale des principes qui y sont enchâssés, la *Loi constitutionnelle* n'est pas une simple loi ordinaire pour laquelle on peut se contenter d'atteindre une simple majorité des personnes élues de l'Assemblée nationale de plus dans le cadre d'un gouvernement majoritaire.

Le législateur devrait s'inspirer des critères identifiés par le Haut-commissariat des droits de l'homme des Nations Unies concernant l'élaboration de constitutions. On y souligne qu'un tel acte juridique procède suite à un processus d'élaboration ouvert et participatif. Ce processus en amont doit permettre l'expression notamment des défenseurs des droits humains, des associations de juristes, des organisations de la société civile représentant tous les groupes de populations, notamment celles qui représentent les femmes, les peuples autochtones, les personnes réfugiées, les travailleuses et travailleurs, et tout autre groupe minorisé ou vulnérabilisé.

**En agissant sans réelle consultation, le gouvernement rend illégitime
la démarche constitutionnelle qu'il prétend instaurer.**

LES PRINCIPALES INQUIÉTUDES DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

Depuis plus de 50 ans, l'action communautaire autonome permet l'expression de la société civile, porte la voix des personnes les plus vulnérables et est une force motrice de transformations sociales au Québec. Les organismes communautaires autonomes

sont eux-mêmes des espaces démocratiques qui favorisent la participation citoyenne et permettent une prise en charge individuelle et collective des enjeux sociaux. Ils favorisent la recherche de solutions ancrées dans la réalité des personnes concernées et des territoires. Ces organismes contribuent à la défense collective des droits et leurs revendications visent l'atteinte d'une plus grande justice sociale au Québec. Aujourd'hui l'ensemble du milieu communautaire est inquiet de ce qui suit.

Une atteinte au droit fondamental à l'autonomie des groupes

La principale inquiétude soulevée par le milieu communautaire québécois concerne l'atteinte à l'autonomie des groupes communautaires et la limitation du droit de contestation des lois, règlements ou décisions gouvernementales devant les tribunaux. En modifiant le Code de procédure civile pour empêcher les tribunaux de se saisir eux-mêmes de questions constitutionnelles, et en réaffirmant la prééminence des droits collectifs de la nation sur certains droits individuels, le projet de loi 1 risque de réduire considérablement la capacité des citoyennes, citoyens et organismes de défense des droits à demander justice ou à contester.

Or, pour de nombreux organismes communautaires, la possibilité de contester des politiques ou des décisions discriminatoires constitue un outil essentiel de défense des droits et de transformation sociale. Que ce soit pour dénoncer des atteintes à la dignité, à l'égalité, à la liberté d'association ou à la justice sociale, ces recours judiciaires permettent aux groupes marginalisés d'être entendus et reconnus. En restreignant ces voies de contestation, le gouvernement affaiblit la démocratie participative et compromet l'un des fondements mêmes de l'action communautaire autonome : la liberté de parole critique face à l'État.

**Une société véritablement démocratique ne craint pas d'être contestée ;
elle en fait une source d'amélioration et de cohérence.**

Des acquis démocratiques menacés

Au-delà du droit de contestation, le projet de loi 1 fait craindre un affaiblissement global des protections fondamentales qui encadrent les droits et libertés au Québec. En modifiant l'équilibre de la Charte québécoise, il ouvre la porte à une hiérarchisation arbitraire des droits selon des « valeurs nationales » non définies.

On s'inquiète particulièrement de l'impact possible sur :

- + Les **droits des femmes**, notamment le droit à l'avortement et à l'égalité réelle, déjà fragilisés dans plusieurs contextes internationaux ;
- + Les **droits des personnes LGBTQ+**, dont la reconnaissance pourrait être remise en question sous prétexte de préserver des *valeurs traditionnelles* ;
- + Les **droits des personnes migrantes et réfugiées**, alors que l'affirmation identitaire de la nation pourrait servir à justifier de nouvelles exclusions ;
- + Les **droits des minorités religieuses**, risquant d'être subordonnés à une vision unique de la laïcité et de la culture québécoise ;
- + Les **droits** et la **reconnaissance** des **nations autochtones**

- + Les **droits économiques et sociaux**, pourtant au cœur du mouvement communautaire, qui garantissent l'accès à un logement, à la santé, à l'éducation et à des conditions de vie dignes.

Ces reculs potentiels ne sont pas des abstractions juridiques : ils toucheraient directement les personnes que les organismes communautaires accompagnent au quotidien — femmes, personnes en situation de pauvreté, nouvelles arrivantes, personnes racisées, jeunes, aînées, travailleuses et travailleurs du communautaire.

Ce projet menace ainsi le tissu même du vivre-ensemble que les organismes communautaires contribuent à renforcer depuis plus de 40 ans.

Un risque de censure et de fragilisation de la parole citoyenne

En renforçant le contrôle gouvernemental sur les organismes bénéficiant d'un financement public, le projet ouvre la porte à une forme de censure du milieu communautaire. Plusieurs dispositions laissent craindre que les organismes subventionnés soient assimilés à des entités étatiques ou parapubliques, et donc soumis à des obligations de loyauté qui pourraient limiter leur capacité de critiquer les politiques gouvernementales.

Cette perspective est incompatible avec la mission du mouvement communautaire québécois qui repose sur l'autonomie, la liberté d'expression et la participation citoyenne. En tentant d'encadrer ou de restreindre cette parole, on porte atteinte à ce qui fait la richesse même du tissu social québécois : des milliers d'organismes indépendants qui innovent, interpellent et agissent au nom du bien commun.

Un déséquilibre entre affirmation nationale et inclusion démocratique

Le projet de loi affirme que «le peuple québécois forme une nation» et que les institutions doivent refléter les «valeurs sociales distinctes du Québec». Si cette reconnaissance nationale peut avoir une valeur symbolique importante, elle ne doit pas servir à hiérarchiser les droits ni à marginaliser les groupes minoritaires ou les communautés issues de la diversité. Pour le milieu communautaire, la force du Québec réside dans sa capacité à conjuguer affirmation nationale et ouverture, non à les opposer. Une Constitution inclusive devrait reconnaître et protéger cette pluralité.

LA POSITION DU MOUVEMENT CHÔMAGE LAC-SAINT-JEAN

Le Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean rejette sans équivoque le projet de loi 1 – *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*. Sous prétexte d'affirmer la nation québécoise, ce projet fragilise les fondements démocratiques sur lesquels repose notre société. Il remet en question la liberté de contester, la protection des droits et l'autonomie des citoyennes, citoyens et organismes qui donnent vie à la démocratie québécoise.

Pour notre mouvement, aucun amendement ne saurait corriger l'esprit même de cette loi, qui substitue la force de l'État à la participation citoyenne.

En limitant le droit de contestation et en risquant de réduire au silence les voix critiques, le gouvernement attaque les valeurs au cœur du développement communautaire : la justice sociale, la solidarité, la démocratie et la liberté d'association. Le Québec mérite mieux qu'une Constitution qui affaiblit les droits.

Nous réaffirmons notre attachement à un Québec démocratique, pluraliste et participatif, un Québec qui se construit avec sa société civile, et non contre elle.

CONCLUSION

Le projet de loi 1 ne constitue pas un pas en avant vers une plus grande affirmation nationale, mais bien un recul démocratique majeur.

En affaiblissant le droit de contestation, en risquant de réduire au silence les organismes communautaires et en imposant une vision unilatérale de la société québécoise, le gouvernement compromet l'équilibre fragile entre les institutions et les citoyennes et citoyens qu'elles sont censées servir.

Le Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean s'oppose donc fermement à ce projet de loi et appelle l'ensemble des forces vives du Québec à défendre la démocratie, la liberté d'expression et l'autonomie de la société civile.

Parce que le Québec se construit dans le dialogue, la justice et la participation, et non dans l'exclusion ni le silence.